

## APPEL A CANDIDATURES

### POSTES A PROFIL « ECOLE INCLUSIVE »

### VACANTS AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2026

Transmettre sa candidature par courriel : [pap-diper40@ac-bordeaux.fr](mailto:pap-diper40@ac-bordeaux.fr)  
et à l'IEN de circonscription de son affectation actuelle

entre le mercredi 22 avril 2026 et le lundi 27 avril 2026 (12h00), au plus tard

[Pour visualiser la fiche de poste : cliquer sur son numéro](#)

Poste	ETP	Etablissement	Commune	Circonscription	Fiche de poste
Enseignant coordonnateur de dispositif UPE2A	1	Collège SAINT EXUPERY	Parentis en Born	Ecole inclusive	<a href="#">FP EI 01</a>
Enseignant coordonnateur de dispositif UPE2A / UPS Réseau	1	Collège Danielle MITTERRAND	St Paul Les Dax		<a href="#">FP EI 02</a>

**Les commissions de recrutement se dérouleront à compter du mardi 28 avril 2026**

**ENSEIGNANT COORDONNATEUR  
DE DISPOSITIF UPE2A**  
-  
**Collège SAINT EXUPÉRY Parentis en Born**

**Texte de Référence** : circulaire 2012-141 du 2 octobre 2012. Conformément à la circulaire 2012-141 du 2 octobre 2012, relative à l'organisation de la scolarisation des élèves nouvellement arrivés, « *il est recommandé d'implanter les structures d'accueil spécifiques dans les établissements scolaires où la mixité sociale est effective et où le milieu scolaire favorisera l'intégration socioculturelle des élèves allophones arrivants* ». Par ailleurs, « *les liaisons entre collèges et lycées d'enseignement général et technologique ou lycées professionnels doivent être encouragées par la mise en réseau des établissements du second degré recevant ces jeunes (...). En milieu urbain peu dense ou en milieu rural, l'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants ne saurait être implantée dans un seul groupe scolaire ou un établissement.* »

**Corps dédié au poste** Professeur (e) du premier ou du second degré

**Description du poste** Le poste SPEA de professeur(e) coordonnateur/trice en UPE2A est rattaché administrativement au collège Saint-Exupéry, Parentis en Born (UAI - 0400026L).

Le dispositif UPE2A a néanmoins vocation à fonctionner en réseau et à accueillir des élèves de l'ensemble de la cité scolaire (collège et LPO Antoine de Saint-Exupéry) et éventuellement des collèges de secteur: collèges de Biscarosse (collège Nelson Mandela et collège Jean Mermoz), de Mimizan (collège Jacques Prévert) et de Labouheyre (collège Félix Arnaudin). De ce fait, la mission de coordination avec et entre les équipes de direction et les équipes pédagogiques des différentes unités d'enseignement sera centrale.

La capacité à se positionner en personne ressource (conseil aux équipes dans le cadre de l'inclusion, élaboration ou partage d'outils) est essentielle.

Temps plein.

**Mission d'enseignement**

- Acculturation scolaire ;
- Développement du français langue seconde et de scolarisation (FLS/FLSco) ;
- Éventuelle alphabétisation dans le cas des élèves non-lecteurs, non-scripteurs ;
- L'enseignement auprès des EANA est organisé selon différentes modalités (enseignement en regroupement dans le cadre du dispositif UPE2A ; la co-intervention au sein des classes ordinaires est un objectif de travail).

**Mission de coordination**

**Coordination pédagogique**

- Coordonner le suivi pédagogique de l'inclusion ;
- Préparer l'orientation des élèves (en collaboration avec les responsables légaux, les équipes et le Psy-En de l'EPLE). Le/la professeur(e) coordonnateur/trice portera dans ce cadre, avec les acteurs de l'orientation, une attention particulière à la construction d'un projet d'orientation porteur d'ambition scolaire ;
- Se positionner comme personne ressource sur la question de l'inclusion : partager sa pratique et son expertise (ressources, animation de réunions de concertation ou de temps de réflexion) et conseiller les équipes.

**Coordination administrative et institutionnelle**

- Inscrire, en liaison avec le PP, le chef d'établissement, le CASNAV, la DSDEN et la DEC, les élèves aux examens (notamment DELF, baccalauréat) et identifier les dispositions spécifiques dont ils pourraient relever pour l'aménagement des examens.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de Madame Hélène ROCHARD, IA-IPR de Langues vivantes, responsable académique du CASNAV et de Madame Cécile PREVOST, coordonnatrice académique du CASNAV ; [ce.casnav@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.casnav@ac-bordeaux.fr).

**ENSEIGNANT COORDONNATEUR  
DE DISPOSITIF UPE2A / UPS Réseau**  
-  
**Collège Danielle MITTERRAND Saint Paul Les Dax**

**Textes de référence :**

- Article L321-4 et L332-4 du code de l'éducation « Des actions particulières sont prévues pour l'accueil et la scolarisation des élèves non francophones nouvellement arrivés en France ».

- Circulaire nationale n° 2012-141 du 2-10-2012 relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés « L'inclusion dans les classes ordinaires constitue la modalité principale de scolarisation. Elle est le but à atteindre, même lorsqu'elle nécessite temporairement des aménagements et des dispositifs particuliers.

Les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) doivent disposer de **toute la souplesse nécessaire à l'accueil des élèves et à la personnalisation des parcours**, organiser les liens avec la classe ordinaire et donc prévoir des temps de présence en classe ordinaire (...).

**L'objectif légal d'inclusion scolaire et d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences est celui du droit commun** et s'applique naturellement aux élèves allophones arrivants sur le territoire de la République. Le livret personnel de compétences est l'outil de suivi à utiliser. (...)

Les liaisons entre collèges et lycées d'enseignement général et technologique ou lycées professionnels doivent être encouragées par la **mise en réseau des établissements du second degré** recevant ces jeunes (...). **En milieu urbain peu dense ou en milieu rural, l'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants ne saurait être implantée dans un seul groupe scolaire ou un établissement. Le responsable académique estime, en fonction d'une analyse des besoins, la meilleure manière d'apporter un soutien linguistique à ce public, en faible nombre et scolarisés dans plusieurs écoles. Il précisera dans une lettre de mission annuelle adressée aux enseignants de l'UPE2A leur champ d'intervention.** ».

- Circulaire nationale n° 2012-142 du 2-10-2012 relative à l'organisation de la scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs « Quand elles existent, les unités pédagogiques spécifiques sont accompagnées par le Casnav (mise en place, formation des équipes, etc.) ; elles doivent disposer de **toute la souplesse nécessaire à l'accueil des élèves et à la personnalisation des parcours, organiser les liens avec la classe ordinaire** et donc prévoir des temps de présence en classe ordinaire. ».

**Corps dédié au poste** Professeur (e) du premier ou du second degré

**Caractéristiques générales du poste** Vous concourez par votre action à la mise en œuvre des objectifs définis en matière de scolarisation inclusive des EANA et des EFIV, dans le cadre de la scolarisation obligatoire.

- Temps plein.

Autorité hiérarchique : IEN EI du département/ autorité fonctionnelle : chef d'établissement du collège de rattachement.

- Lien fonctionnel pédagogique constant avec le CASNAV, L'IEN-IO et l'IEN EI.

- Périmètre d'intervention : Sud-Ouest, ZAP de Dax.

**Lieu(x) d'exercice** L'UPE2A /UPS est rattachée administrativement collège Danielle Mitterrand, Saint-Paul-Lès-Dax (UAI : 0401066S), mais fonctionne en réseau, et permet d'accompagner les EANA et les EFIV du secteur sud-ouest des Landes scolarisés en établissements ne disposant pas d'UPS ou d'UPE2A.

**Public cible** EANA et EFIV d'âge collège.

**Contraintes spécifiques du poste** Le poste suppose une solide **capacité à se positionner en tant que coordonnateur**, tant au sein de l'établissement de rattachement, qu'auprès des équipes des établissements du périmètre d'intervention : rencontre et conseil auprès des équipes de direction et des équipes enseignantes, animation de réunions pédagogiques, mise en place d'outils partagés.

Le poste suppose également une **mobilité géographique**, qui sera couverte par un ordre de mission permanent, en lien avec le CASNAV et la DAF.

L'enseignant (e) coordonnateur/trice pourra être amené(e) à intervenir sur 9 établissements : collèges de Tarnos, Labenne, Capbreton, Angresse, Tyrosse, Saint-Geours-De-Maremne, Soustons, Saint-Paul-Lès-Dax (Danielle Mitterrand et Jean Moulin).

Il/elle établira un plan d'action soutenable permettant de prioriser les actions au regard des effectifs EANA et EFIV.

**Compétences attendues, outre celles du référentiel commun**

- Capacité à se constituer en **personne ressource**.

- Bonne **connaissance du public EANA et EFIV** indispensable.

- Des **compétences en FLS / FLSCO**, validées par la certification complémentaire.

- Une **certification CAPPEI**, ainsi que des **compétences en alphabétisation** seront un atout supplémentaire

**Missions** Les EANA et les EFIV sont inscrits dans leur classe d'âge. Toutes les missions sont sous-tendues par un objectif d'inclusion. L'enseignant concourt par ailleurs, par son action auprès des EFIV, à l'atteinte des objectifs du volet éducatif du SDAHGDV.

### **1. Mission d'enseignement et de soutien aux apprentissages**

- Soutenir les apprentissages en FLS/FLSCO et maîtrise de la langue, afin de faciliter l'accès aux apprentissages scolaires ;
- Développer les apprentissages sociaux et scolaires, en particulier les compétences des cycles 2, 3 et 4, en lien avec les enseignants des classes ordinaires des unités d'enseignement ;
- Soutenir le retour en établissement des EFIV suite à une période d'instruction en famille ;
- Aider à évaluer les connaissances et les compétences des élèves, et aider à formaliser leur parcours scolaire avec les équipes pédagogiques.

### **2. Mission de coordination et de personne-ressource**

- Être en soutien de l'équipe éducative comme **coordonnateur et personne-ressource** (équipe de direction, enseignants, familles) notamment au niveau du suivi de la scolarité (aide à la mise en place du LSU, suivi et valorisation des acquis, préparation du CFG et DNB, préparation de l'orientation) ;
- Participer aux actions de liaison école-collège et collège-lycée afin de sécuriser la continuité des parcours scolaires sur l'ensemble du cycle 3 et prévenir le décrochage - Participer aux GT départementaux, regroupements, concertations ou formations organisés par le CASNAV et le SDEI ;
- Accompagner les équipes, apporter des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'établissement scolaire, afin de soutenir la mise en œuvre de parcours scolaires adaptés aux besoins des élèves ;
- Participer à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques ;
- Conseiller les équipes sur la question de la diplomation : inscriptions au DELF, dispositions spécifiques pertinentes pour les examens (CFG et DNB) pour les EANA.

### **3. Mission de médiation scolaire**

- Travailler avec les familles, les collectivités territoriales en charge du suivi des familles itinérantes et les partenaires associatifs pour accompagner le parcours scolaire, donner du sens à la scolarisation et faire reculer l'absentéisme ;
- Faciliter la continuité éducative lors des déplacements des familles voyageuses par l'explicitation de l'usage et du sens des outils de suivis ;
- Participer au suivi de la scolarisation avec les enseignants, les familles et éducateurs et les différents partenaires.

Le/la coordonnateur/trice recevra une lettre de mission en début d'année afin d'orienter son travail.

Une expérience réussie dans un enseignement en UPE2A ou UPS sera considérée comme un atout supplémentaire.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de Madame Hélène ROCHARD, IA-IPR de Langues vivantes, responsable académique du Casnav et de Madame Cécile PREVOST, coordonnatrice académique [ce.casnav@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.casnav@ac-bordeaux.fr)